



**REGLEMENT TECHNIQUE PATINAGE ARTISTIQUE  
POUR LA ZONE NORD OUEST  
(LIGUES DE BRETAGNE, PAYS DE LOIRE, NORMANDIE)  
SAISON 2019-2020 (V21)**

(extrait du cahier des charges portant sur l'organisation  
d'une compétition régionale de patinage artistique)

**Article 35 :**

Le règlement technique de la compétition pour les national 1, national 2, fédérale 1, fédérale 2, suit le règlement national des compétitions de patinage artistique<sup>1</sup>.

**Article 36 :**

Le règlement technique de la compétition pour les adultes suit le règlement national des compétitions de patinage artistique.

**Article 36bis :**

Les contenus techniques des programmes prenant en compte le socle commun patinage artistique / danse sur glace sont réglementés par les commissions sportives nationales de patinage artistique et de danse sur glace ; elles s'appliquent obligatoirement aux catégories : Bambis, Poussins et Avenirs.

Au delà, le règlement technique de la zone nord ouest s'applique pour les catégories R2 Minimes, R1 minimes, R2 novices/juniors, R1 Novices, R1 Juniors seniors.

Le tableau de progression (âge et catégorie) est annexé au présent.

A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement R1 et R2 et Handi, les dispositions générales et les dispositions techniques relatives aux compétitions du règlement international ISU sont applicables

**Article 37 :**

Pour le régional 1 (**R1**), le règlement suivant a été adopté par les trois ligues de la zone nord-ouest :

Catégories	Test maximum	Contenu	Temps
MINIMES Né entre le 01/07/07 et le 30/06/10 (- de 13 ans)	Préliminaire	<b>Minimes R1 : (Novice Basic)</b> - 4 éléments sauts maxi avec, dont 2 combinaisons ou séquences maxi - 2 pirouettes maxi de nature différente (abréviations différentes) dont 1 pirouette combinée changement de pied autorisé, niveau 1 max - 1 séquence de pas niveau 1 max	2'30 +/- 10secondes
NOVICES Né entre le 01/07/2005 et le 30/06/2007 (- de 15 ans)	Préliminaire	<b>Novices R1 : (Novice Basic)</b> - 4 éléments sauts maxi, dont 2 combinaisons ou séquences maxi - 2 pirouettes maxi de nature différente (abréviations différentes) dont une pirouette combinée avec ou sans changement de pied, niveau 1 max - 1 séquence de pas niveau 1 max	2'30 +/- 10secondes

<sup>1</sup> - Règlement "book" édité par la Commission Sportive Nationale de Patinage Artistique.

<b>JUNIORS / SENIORS</b> Né avant le 01/07/2005 (+de 15 ans)	Préparatoire ou PN5	<b>Juniors/seniors R1 : (Novice Basic)</b> - 4 éléments sauts maximum dont : -1 axel obligatoire -3 doubles sauts possibles (l'un peut être répété) -2 combo ou séquences de sauts - 2 pirouettes maxi de nature différente (abréviations différentes) dont une pirouette combinée avec ou sans changement de pied , niveau 1 max - 1 séquence de pas niveau 1 max	2'30 +/- 10secondes
---	------------------------	--	---------------------------

Remarques : - Un saut ne peut être exécuté que 2 fois

- Une combinaison est constituée de 2 sauts maximum
- Déduction pour une chute : 0,50 pts
- Nombre de tours minimum requis pour les pirouettes :
  - o 3 tours minimum par pied pour une pirouette 1 position avec ou sans changement de pied
  - o 2 tours minimum par position pour une pirouette combinée sans changement de pied (6 tours minimum)
  - o 2 tours par position et 3 tours par pied minimum pour une pirouette combinée avec changement de pied
- Surclassement en catégorie autorisé

Le jugement des composantes: - Skating skills  
- Performance

Facteur pour les dames et messieurs : 2,5

Possibilité de passage de médaille Novice Basic, Novice intermédiaire, novice advanced en catégorie OPEN. Pour les catégories OPEN, il n'y aura pas de classement ni de podium.

Le règlement R1 de la Zone nord ouest tient compte des recommandations inscrites dans le règlement national du patinage artistique (page 38).

### Article 38 :

Les clubs hors zone nord-ouest inscrits dans l'une des compétitions régionales de la zone, sont invités à se conformer au présent règlement Régional.

### Article 39 :

Pour le régional 2 (R2), le règlement suivant a été adopté par les trois ligues de la zone ouest . Il se divise en :

Catégories	Test maximum	Contenu	Temps
<b>MINIME</b> Nés entre le 01/07/07 et le 30/06/10	PN4 (sans préliminaire)	<b>R2-Minimes :</b> - 4 éléments sauts maxi (axel et double interdit) dont 2 combinaisons maxi - 2 pirouettes maximum de nature différente (abréviations différentes), entrée sautée interdite, base value maximum, changement de pied interdit - 1 séquence de pas base value maximum	2'30 +/- 10 secondes
<b>NOVICES / JUNIORS</b> nés avant le 30/06/2007	PN5 (sans préliminaire)	<b>R2-Novices/juniors :</b> - 4 éléments sauts maxi (double interdit) dont 2 combinaisons ou séquences maxi - 2 pirouettes maximum de nature différente (abréviations différentes), dont une pirouette combinée avec ou sans changement de pied, niveau 1 maximum - 1 séquence de pas niveau 1 maximum	2'30 +/- 10 secondes

### Remarques :

- Une combinaison est constituée de 2 sauts maximum
- Déduction pour une chute : 0,50 pt
- Un saut ne peut être exécuté que 2 fois
- Nombre de tours minimum requis pour les pirouettes :
  - \* 3 tours minimum par pied pour une pirouette 1 position avec sans changement de pied
  - \* 2 tours minimum par position pour une pirouette combinée sans changement de pied (6 tours minimum)
  - \* 2 tours par position et 3 tours par pied minimum pour une pirouette combinée avec changement de pied
- Le jugement des composantes :
  - Skating skills
  - Performance
- Facteur pour les dames et messieurs : 2,5

Le règlement R2 de la Zone nord ouest tient compte des recommandations inscrites dans le règlement national du patinage artistique (page 38).

Les patineurs de la catégorie SENIOR, nés avant le 01/07/2001 concourent pour la catégorie ADULTES.

Les patineurs R2 titulaires de la médaille préliminaire après le 1<sup>er</sup> juillet de la saison en cours ont le choix de rester dans la filière R2 ou de demander leur montée en filière R1. Aucun retour à la filière R2 ne sera possible. Cette déclaration de changement de filière se fait par déclaration auprès de ????? et est transmise au comptable compétition de la zone nord ouest en charge de créer informatiquement la compétition.

### **Article 39-2**

Il est envisagé de créer dans le cadre des règlements techniques de la zone nord ouest une compétition top jump et top spin. Les bases réglementaires et organisationnelles sont les suivantes :

- Inscriptions par niveau et non par âge.
  - Score et jugement identique à celui des programmes (Scale of Value + GOE).
  - Top Jump jugé sur 4 sauts différents :
    - 1 saut de carre
    - 1 saut piqué
    - 1 saut type Axel
    - 1 combinaison de sauts
  - Top Spin jugé 3 pirouettes différentes et divisé en deux catégories :
    - Catégorie 1 :
      - 1 pirouette une position
      - 1 pirouette combinée sans changement de pied
      - 1 pirouette au choix
    - Catégorie 2 :
      - 1 pirouette une position avec entrée sautée
      - 1 pirouette combinée avec changement de pied
      - 1 pirouette au choix
  - Deux essais pris en compte
  - Composition du jury (identique pour les 2 épreuves) : 1 TS, 1 TC, 3 juges dont 1 JA, 1 DVRO et 1 comptable.
- Possibilité de s'inscrire à 1 ou 2 épreuves (Top Jump et/ou Top Spin).

Les modalités d'organisation seront à approfondir au cours d'une réunion spécifique entre les personnes concernées.

**Article 40 :**

Les clubs hors zone nord-ouest inscrits dans l'une des compétitions régionales de la zone, sont invités à se conformer au présent règlement R2

**Article 41 :**

Les compétitions handisport sont ouvertes à toute personne présentant une déficience motrice ou visuelle ou auditive ou mentale. A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions générales et les dispositions techniques relatives aux compétitions du règlement international ISU sont applicables.

La durée de chaque programme est de 2'10 maximum

Les programmes de Handisports de patinage artistique individuel seront jugés sur la base des deux composantes Skating Skills et Performance puis sur les éléments techniques.

Le facteur de chaque composante est de 1.0.

Les programmes de Handisports de patinage artistique individuel sont des programmes libres qui doivent inclure des éléments de patinage libre, tels que des sauts, des pirouettes, des pas et autres mouvements de liaison, exécutés avec un minimum de patinage sur deux pieds en harmonie avec la musique choisie par le patineur.

- Au moins un (1) et maximum 4 saut(s) simple(s) (tous les sauts simples sont autorisés).
- 2 combinaisons et séquences de deux sauts maximum sont autorisées.
- Au moins une (1) et maximum deux (2) pirouettes.

Tout élément technique exécuté en sus sera ni comptabilisé, ni déduit.

Une déduction de 1.0 sera appliquée par élément obligatoire non réalisé (saut ou pirouette) manquant. Une déduction de 0,5 point par chute sera appliquée mais pas de pénalité pour des éventuels appuis.

Le programme doit être articulé autour des compétences de patinage plutôt qu'autour de mouvement de non- patinage.